



Achat d une maison, quel sera l heritage pour mon fils

Par **LILOU69**, le **28/01/2015** à **12:33**

Bonjours,

je suis en concubinage avec deux enfants a charges, le premiers enfants et le mien d'une première union, ma seconde fille et avec mon conjoint. Nous envisageons d acheter une maison.

Je souhaiterais savoir qu'elle héritages aura mon fils par rapport a sa soeur sur le bien acheté.

merci

Par **Visiteur**, le **28/01/2015** à **13:16**

Bonjour,

le soucis est qu'avec votre façon d'écrire en ne différenciant pas le "ET" (conjonction) et le "EST" (verbe) votre texte n'est pas hyper clair ! La jeune est de vous ou pas ?

Par **LILOU69**, le **28/01/2015** à **15:14**

OK

mon fils EST d'un premier mariage ET ma fille AVEC MON CONJOINT ACTUEL. Nous souhaitons acheter une maison.

Quel droit aura mon fils sur l'héritage.

j espère que c'est clair.

Par **janus2fr**, le **28/01/2015** à **15:23**

Bonjour,

Votre fils n'est héritier que de vous alors que votre fille est héritière de vous et de votre conjoint.

Donc si vous venez à disparaître, vos 2 enfants se partagent votre héritage alors que si c'est votre conjoint qui disparaît, seule votre fille hérite.